

TRAITÉ PRATIQUE

DE

DROIT CIVIL FRANÇAIS

PAR

MARCEL PLANIOL

PROFESSEUR HONORAIRE
A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

GEORGES RIPERT

PROFESSEUR DE DROIT CIVIL
A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

TOME II

LA FAMILLE

MARIAGE, DIVORCE, FILIATION

AVEC LE CONCOURS DE

ANDRÉ ROUAST

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE GRENOBLE



JUAN MARCELO PINO
DONACION

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et C^e et ancienne Librairie F. Pichon réunies

R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT (5^e ARR^e)

1926

Tous droits réservés

TABLE ANALYTIQUE DU TOME II

INTRODUCTION

LA FAMILLE

	Pages
SECTION I. — Caractères généraux et sources de la famille.	1
1. Définition.	
§ 1. — <i>Caractères de la famille.</i>	2
2. Caractères du groupement familial. — 3. Caractère politique de la famille. — 4. Caractère économique de la famille. — 5. Intervention de l'Etat. — 6. Dispersion de la famille moderne. — 7. Crise de la natalité. — 8. Caractères juridiques du droit de famille.	
§ 2. — <i>Sources de la famille.</i>	7
9. Sources constitutives de la famille.	
10. A. <i>La parenté.</i> — Définition. — 11. Lignes de la parenté. — 12. Parents communs aux deux lignes. — 13. Degrés de la parenté. — 14. Effets de la parenté. — 15. Etendue variable des effets de la parenté.	
16. B. <i>L'alliance.</i> — Définition. — 17. Sources de l'alliance. — 18. Effets de l'alliance. — 19. Durée de l'alliance.	
SECTION II. — L'obligation alimentaire.	16
20. Définition et fondement.	
§ 1. — <i>Personnes tenues de l'obligation alimentaire.</i>	17
21. Enumération. — 22. A. <i>Parents légitimes.</i> Ligne directe. — 23. Suite. Ligne collatérale. — 24. B. <i>Parenté adoptive.</i> — 25. C. <i>Parents naturels.</i> — 26. Limitation de l'obligation alimentaire au premier degré. — 27. Effet de la reconnaissance pendant le mariage. — 28. D. <i>Alliés.</i> — 29. Obligation du conjoint d'un enfant naturel. — 30. Cessation de l'obligation des alliés. — 31. Cas de divorce.	
§ 2. — <i>Conditions de la dette alimentaire.</i>	24
32. Enumération. — 33. Première condition : absence de ressources du créancier d'aliments. — 34. Suite. Preuves à fournir par	

	Pages
le demandeur d'aliments. — 35. Deuxième condition : situation du débiteur. — 36. Suite. Influence de la faillite du débiteur. — 37. Troisième condition : hiérarchie des débiteurs. — 38. Suite. Observation.	
§ 3. — <i>Objet de la dette alimentaire.</i>	30
39. Détermination de la dette alimentaire. — 40. Variabilité de la pension alimentaire. — 41. Mode de fixation du montant de la dette. Convention. — 42. Suite. Action en justice : compétence (1). — 43. Mode normal d'exécution de la dette alimentaire. — 44. Sûretés. — 45. Modes exceptionnels d'exécution de la dette. — 46. Absence d'autres procédés d'exécution de la dette alimentaire. — 47. Sanction pénale de la dette alimentaire. Abandon de famille.	
§ 4. — <i>Caractères particuliers de la dette alimentaire.</i>	37
48. Énumération. — 49. A. <i>Caractère personnel de l'obligation alimentaire.</i> Intransmissibilité. — 50. Obligation des héritiers au paiement des arrérages échus. — 51. Exception au principe de l'intransmissibilité. — 52. Exclusion de l'action oblique des créanciers. — 53. B. <i>Règles concernant les arrérages passés.</i> — 54. Suite. Portée limitée de ce principe. — 55. C. <i>Absence de solidarité et d'indivisibilité.</i> — 56. Pluralité des dettes alimentaires. — 57. Conséquences de la pluralité des dettes alimentaires. — 58. D. <i>Caractère inaliénable et insaisissable de la pension alimentaire.</i> — 59. Insaisissabilité des aliments. — 60. Absence de compensation. — 61. Incessibilité des aliments. — 62. Impossibilité de renoncer à une créance d'aliments. — 63. Saisissabilité des biens du débiteur.	
§ 5. — <i>Conflits de lois.</i>	49
64. Application de la loi territoriale. — 65. Application partielle de la loi nationale.	

PREMIÈRE PARTIE

LE MARIAGE

CHAPITRE PREMIER

NOTIONS GÉNÉRALES

SECTION I. — *Caractères généraux de la législation du mariage.* 51

66. Sources de la législation du mariage. — 67. Le mariage, institution laïque. — 68. Evolution de la législation du mariage. — 69. Nature du mariage. — 70. Définition du mariage.

(1) Voy. *Additions*, p. 893.

SECTION II. — L'union libre.

58

71. Le problème de l'union libre. — **72.** La solution du Code civil : inefficacité absolue de l'union libre — **73.** Tempéraments apportés par la jurisprudence à la solution du Code civil : réparation de la séduction. — **74.** Suite. Obligation naturelle — **75.** Donations entre concubins. — **76.** Intérêts pécuniaires communs de concubins. — **77.** Tendances nouvelles du législateur : lois de guerre. — **78.** Loi sur la recherche de la paternité. — **79.** Conclusion

SECTION III. — Des fiançailles.

65

80. Notions générales et historiques. — **81.** Inefficacités juridiques des fiançailles. — **82.** Portée du principe. — **83.** Valeur d'une promesse de mariage. — **84.** Responsabilité délictuelle à l'occasion d'une rupture de fiançailles. — **85.** Suite. Conditions de la responsabilité. — **86.** Différences entre l'action en responsabilité et l'action contractuelle. — **87.** Restitution des cadeaux de noces.

SECTION IV. — Le courtage matrimonial.

75

88. Evolution de la jurisprudence et de la doctrine. — **89.** Nullité du courtage qui pèse sur le consentement. — **90.** Validité du contrat de rapprochement entre candidats au mariage.

CHAPITRE II

CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRACTER MARIAGE

91. Division.

80

SECTION I. — Conditions naturelles d'aptitude.

§ 1. — *Aptitude physique.*

80

92. A. Différence de sexe. — **93.** B. Puberté. — **94.** Dispenses d'âge. — **95.** Impuissance. — **96.** Maladies contagieuses ou héréditaires.

§ 2. — *Le consentement.*

83

97. A. *Nécessité du consentement.* — Impossibilité pour l'aliéné de se marier. — **98.** Autres cas de défaut de consentement.

99. B. *Vices du consentement.* — Caractère particulier de la théorie. — **100.** Violence. — **101.** Erreur sur la personne : exposé de la controverse. — **102.** Suite. Jurisprudence. — **103.** Suite. Appréciation critique de la jurisprudence. — **104.** Suite. Solution proposée.

	Pages
SECTION II. — Conditions d'ordre moral ou social.	94
105. Énumération et classification.	
§ 1. — <i>Mariage antérieur non dissous.</i>	94
106. Principe de la monogamie. — 107. Conséquences de la bigamie. — 108. Moyen adopté pour empêcher la bigamie. — 109. Cas d'absence d'un conjoint.	
§ 2. — <i>Parenté et alliance.</i>	96
110. Motifs de la prohibition. — 111. Prohibition en ligne directe. — 112. Prohibition en ligne collatérale. — 113. Dispenses.	
§ 3. — <i>Délai de viduité.</i>	103
114. Fondement. — 115. Point de départ du délai. — 116. Cas d'abréviation du délai.	
§ 4. — <i>Abus du divorce.</i>	105
117. Cas où le mariage est prohibé entre époux divorcés (1).	
§ 5. — <i>L'état militaire.</i>	106
118. Étendue et sanction de la prohibition de mariage (1).	
SECTION III. — Consentement des parents.	107
119. Fondement de la règle. — 120. Tendance à la suppression du consentement des parents.	
§ 1. — <i>Mariage des mineurs.</i>	109
121. A. <i>Enfants légitimes.</i> — Situation particulière du mineur. — 122. 1 ^{er} cas : Les deux parents sont vivants et en état de manifester leur volonté. — 124. Parents divorcés ou séparés de corps. — 125. 2 ^e cas : Le père ou la mère est décédé ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté. — 126. Hypothèse d'absence non déclarée. — 127. Cas d'impossibilité légale de manifester sa volonté. — 128. 2 ^e cas : Consentement des ascendants. — 129. 3 ^e cas : Consentement du conseil de famille. — 130. Suite. Alsace et Lorraine. — 131. Preuve du décès ou de la disparition des parents ou ascendants.	
132. B. <i>Enfants adoptifs.</i> — Consentement de l'adoptant.	
133. C. <i>Enfants naturels.</i> — 1 ^{er} cas : Un des parents naturels est	

(1) Ces numéros, par suite d'une erreur de typographie, portent dans l'ouvrage les chiffres 110 et 111.

vivant. — **134.** 2^e cas : L'enfant naturel n'a plus de parents. — **135.** Preuve du décès ou de la disparition des parents. — **136.** Alsace et Lorraine.

137. D. *Pupilles de l'assistance publique.* — Personnes qualifiées pour consentir.

138. E. *Formes et caractères du consentement.* — Modes de constatation de l'autorisation. — **139.** Constatation du refus de consentement. — **140.** Caractères que doit revêtir le consentement ou son refus. — **141.** Retrait du consentement. — **142.** Mort de l'ascendant qui a consenti. — **143.** Sanctions de ces règles.

§ 2. — *Mariage des majeurs.* 124

144. Anciens actes respectueux et notification. — **145.** 1^{er} cas : Le futur époux a dépassé 25 ans ou contracte un second mariage. — **146.** 2^e cas : Le futur époux n'a pas 25 ans et se marie pour la première fois. — **147.** Mode de production du consentement des père et mère.

SECTION IV. — *Publication préalable au mariage.* 127

148. Raison d'être de cette formalité. — **149.** Formes de la publication. — **150.** Communes où doit être faite la publication. — **151.** Procédure des publications. — **152.** Délai entre le mariage et la publication. — **153.** Caducité de la publication. — **154.** Abréviation du délai de dix jours par dispense.

SECTION V. — *Conditions du mariage des Français à l'étranger et des étrangers en France.* 131

§ 1. — *Conditions du mariage des Français à l'étranger.*

155. Distinction des conditions de fond et des conditions de forme. — **156.** Conditions applicables. — **157.** Fraude à la loi. — **158.** Nécessité d'une publication en France.

§ 2. — *Conditions du mariage des étrangers en France.* 134

159. Application du statut personnel. — **160.** Conjoints de nationalité différente. — **161.** Application de la loi française comme loi d'ordre public. — **162.** Règles concernant les populations polygames.

CHAPITRE III

DES OPPOSITIONS AU MARIAGE

163. Définition et utilité de l'opposition. — **164.** Avis officieux.

§ 1. — *Personnes ayant le droit de former opposition.* 139

165. A. *Personnes pouvant faire opposition librement.* — Idée

générale. — **166.** Opposition des père et mère. — **167.** Opposition des ascendants. — **168.** Restriction à la liberté des oppositions.

169. B. *Personnes pouvant faire opposition pour motifs déterminés.* — Opposition du conjoint. — **170.** Opposition des collatéraux; conditions générales. — **171.** Motifs de l'opposition. — **172.** Opposition du tuteur ou du curateur. — **173.** Motifs de l'opposition du tuteur ou du curateur. — **174.** Opposition du ministère public. — **175.** Refus du droit d'opposition aux personnes non désignées par le Code.

§ 2. — *Forme des oppositions.*

149

176. Nécessité d'un exploit d'huissier. — **177.** Particularités de l'exploit. — **178.** Sanctions de ces règles. — **179.** Signification de l'acte. — **180.** Visa de l'officier de l'état civil. — **181.** Mention de l'opposition. — **182.** Sanction du défaut de signification.

§ 3. — *Effet des oppositions.*

153

183. Effet d'une opposition régulière. — **184.** Effet d'une opposition irrégulière. — **185.** Effet international des oppositions.

§ 4. — *Mainlevée des oppositions.*

155

186. Mainlevée volontaire. — **187.** Qui peut demander la mainlevée judiciaire. — **188.** Compétence et procédure. — **189.** Décision du tribunal. — **190.** Conséquence du jugement de mainlevée. — **191.** Dommages-intérêts. — **192.** Voies de recours.

CHAPITRE IV

CÉLÉBRATION ET PREUVE DU MARIAGE

161

193. Histoire des formes du mariage.

SECTION I. — Lieu et formes de la célébration.

§ 1. — *Lieu de la célébration.*

162

194. Nécessité de se marier dans une commune déterminée. — **195.** Option entre plusieurs communes. — **196.** Compétence territoriale de l'officier d'état civil. — **197.** Local de la célébration. — **198.** Cas exceptionnel de mariage hors mairie. — **199.** Mariage des détenus.

§ 2. — *Pièces à remettre pour la célébration.*

166

200. Simplification moderne. — **201.** Pièce à remettre en toute hypothèse : acte de naissance de chacun des deux époux. — **202.** Constatation des publications. — **203.** Pièces à remettre en des cas

particuliers. — **204.** Erreurs d'orthographe des noms. — **205.** Mariage des indigents.

§ 3. — *Formes du mariage.* 169

206. A. *Formes normales.* — Caractère solennel. — **207.** Célébration du mariage civil avant le mariage religieux. — **208.** Publicité de la célébration. — **209.** Témoins. — **210.** Cérémonie du mariage. — **211.** Acte de mariage. 173

212. B. *Formes exceptionnelles.* — Mariage des sourds-muets. — **213.** Mariage par procuration. — **214.** Mariage des militaires et personnes assimilées. — **215.** Mariage des condamnés transportés.

SECTION II. — *Preuve du mariage.*

§ 1. — *Preuve par les registres de l'état civil.* 175

216. La règle et ses motifs. — **217.** Cas dans lesquels la règle ne s'applique pas. — **218.** Application de la règle à toute personne. — **219.** Preuves exclues en matière de mariage.

§ 2. — *Admission exceptionnelle de la preuve par possession d'état.* 177

220. Premier cas : utilisation de la possession d'état comme supplément de preuve. — **221.** Second cas : exception en faveur des enfants. — **222.** Suite. Conditions autorisant la preuve par la possession d'état. — **223.** Valeur de la preuve par possession d'état.

§ 3. — *Admission exceptionnelle d'autres modes de preuve.* 182

224. Perte ou inexistence des registres. — **225.** Preuve du mariage résultant d'une procédure criminelle. — **226.** Nature et objet de l'action. — **227.** Droit d'exercer cette action. — **228.** Mode d'exercice de l'action après la mort du coupable. — **229.** Compétence. — **230.** Cas où l'action est prescrite. — **231.** Effets du jugement. — **232.** Autorité du jugement.

SECTION III. — *Mariage des Français à l'étranger et des étrangers en France.* 188

233. Renvoi.

§ 1. — *Mariage du Français à l'étranger.* 188

234. Option ouverte au Français. — **235.** Mariage suivant les formes locales. — **236.** Transcription en France du mariage contracté suivant les formes locales. — **237.** Mariage suivant les formes françaises. — **238.** Mariage en territoire occupé.

	Pages
§ 2. — <i>Mariage des étrangers en France.</i>	191
239. Mariage suivant les formes françaises. — 240. Autres formes du mariage des étrangers.	
§ 3. — <i>Conflit de lois sur la preuve du mariage.</i>	193
241. Application de la règle « <i>Locus regit actum</i> ». — 242. Destruction de la preuve établie en pays étranger.	

CHAPITRE V

NULLITÉS DE MARIAGE

SECTION I. — <i>Détermination des cas de nullité de mariage.</i>	195
243. Empêchements prohibitifs et empêchements dirimants. — 244. Autres cas de nullité. — 245. Système admis communément pour la détermination des cas de nullité. — 246. Réfutation. — 247. Système proposé. — 248. Cas de nullité admis sans texte. — 250. Cas dans lesquels il n'y a pas de nullité : empêchements simplement prohibitifs. — 251. Autres cas dans lesquels il n'y a pas de nullité.	
SECTION II. — <i>Des mariages inexistants.</i>	203
252. Théorie classique. — 253. Intérêts de la distinction. — 254. Critique de la théorie des mariages inexistants. — 255. Jurisprudence. — 256. Solution proposée. — 257. Inexistence au cas de défaut absolu de célébration. — 258. Inexistence au cas d'identité incontestable du sexe.	
SECTION III. — <i>Des nullités absolues de mariage.</i>	208
259. Observation.	
§ 1. — <i>Causes de nullité.</i>	209
260. A. <i>Impuberté.</i> — Caractère de la nullité. — 261. Disparition de la nullité à l'arrivée de la puberté. — 262. Disparition de la nullité par la grossesse de la femme. — 263. Absence d'autres fins de non-recevoir. — 264. Personnes privées du droit de demander la nullité.	
265. B. <i>Inceste.</i> — Caractère absolu de la nullité.	
266. C. <i>Bigamie.</i> — Caractère absolu de la nullité. — 267. Absence du premier conjoint. — 268. Cas de nullité du premier mariage.	
269. D. <i>Clandestinité.</i> — Distinction de l'absence de publication et de la célébration clandestine. — 270. Mariages tenus secrets. —	

271. Caractère particulier du vice de clandestinité. — **272.** Rôle de la possession d'état. — **273.** Rareté des annulations pour clandestinité.

274. E. *Incompétence de l'officier d'état civil.* — Incompétence *ratione personæ* et *ratione loci*. — **275.** Incompétence à raison des fonctions. — **276.** Rapports entre l'incompétence et la clandestinité. — **277.** Pouvoirs du juge au cas d'incompétence. — **278.** Application de l'article 196.

§ 2. — *Personnes pouvant agir en nullité.* 222

279. Concession limitative du droit d'attaquer le mariage. — **280.** Intérêts divers donnant l'action. — **281.** Conjoints. — **282.** Ascendants. — **283.** Conseil de famille. — **284.** Collatéraux. — **285.** Enfants d'un premier lit. — **286.** Enfants autres que ceux d'un premier lit. — **287.** Créanciers et tiers acquéreurs. — **288.** Ministère public.

SECTION IV. — *Nullités relatives.* 229

289. Cas de nullité relative.

§ 1. — *Nullité pour défaut ou vice du consentement.* 229

290. Vices du consentement et absence de consentement. — **291.** Exercice de l'action par le seul conjoint dont le consentement manque ou est vicié. — **292.** Droit des héritiers de l'intéressé. — **293.** Durée de l'action en cas de vie commune. — **294.** Durée de l'action en cas de rupture. — **295.** De la confirmation du mariage.

§ 2. — *Nullité pour défaut d'autorisation de l'époux mineur.* 235

296. Cas de nullité.

297. A. *Personnes pouvant agir en nullité.* — Exercice de l'action par l'époux mineur. — **298.** Exercice de l'action par ceux dont le consentement est requis. — **299.** Détermination des personnes qui peuvent agir. — **300.** Absence de dévolution aux ascendants. — **301.** Exercice de l'action par le conseil de famille.

302. B. *Durée de l'action.* — Prescription annale. — **303.** Confirmation émanant des parents. — **304.** L'époux peut-il confirmer le mariage? — **305.** Fin de non-recevoir à écarter : dissolution du mariage. — **306.** Effet du dol de l'époux.

SECTION V. — *Conséquences de la nullité du mariage.*

§ 1. — *Effets normaux du jugement de nullité.* 241

307. Principes. — **308.** Conséquences relatives à la personne des époux. — **309.** Conséquences relatives aux biens des époux. — **310.** Conséquences relatives aux enfants.

	Pages
§ 2. — <i>Autorité des jugements en matière de nullité de mariage.</i>	244
311. Position de la question. — 312. Cas de nullité relative. — 313. Autres cas de nullité. — 314. Cas où la demande en nullité a été rejetée.	
SECTION VI. — <i>Mariages putatifs.</i>	
315. Définition.	248
§ 1. — <i>Conditions du mariage putatif.</i>	248
316. Énumération des conditions. — 317. Définition de la bonne foi. — 318. Erreur de droit. — 319. Moment où la bonne foi doit exister. — 320. Preuve de la bonne foi. — 321. Mariage putatif sans bonne foi. — 322. Mariage inexistant. — 323. Caractère légal du mariage putatif.	
§ 2. — <i>Effets du mariage putatif.</i>	254
324. Principe.	
325. A. <i>Effets relatifs aux enfants.</i> — Maintien de la légitimité. — 326. Maintien de la légitimation. — 327. Enfants adultérins légitimés.	
328. B. <i>Effets vis-à-vis d'époux tous deux de bonne foi.</i> — Comparaison avec le divorce. — 329. Persistance de tous les droits acquis. — 330. Disparition du mariage pour l'avenir.	
331. C. <i>Effets du mariage putatif lorsqu'un des époux est de mauvaise foi.</i> — Principe. — 332. Effets personnels de la mauvaise foi de l'époux. — 333. Disparition unilatérale des conventions matrimoniales. — 334. Donations faites à l'époux de mauvaise foi. — 335. Suppression des droits héréditaires. — 336. Pension alimentaire.	
SECTION VII. — <i>Conflits de lois.</i>	
337. Principe de solution. — 338. Première exception : exclusion de certains cas de nullité. — 339. Deuxième exception : application de l'article 196 à tous les ménages français. — 340. Mariage putatif. — 341. Alsace et Lorraine.	262
CHAPITRE VI	
DROITS ET DEVOIRS DES ÉPOUX	
342. Division.	266

SECTION I. — Devoirs réciproques des époux.

§ 1. — *Devoir de fidélité.*

343. Caractère légal de l'obligation.

344. A. *Sanction pénale.* — Délit d'adultère.

345. B. *Sanctions civiles.* — Divorce ou séparation de corps. —

346. Indemnité réparatrice. — **347.** Promesse de réparation. — **348.** Condamnation à une astreinte.

§ 2. — *Devoir de secours.*

349. Son objet.

350. A. *Obligation alimentaire entre époux.* — Cas à distinguer. — **351.** Communauté de vie. — **352.** Séparation de fait.

353. B. *Sanctions du devoir de secours.* — Saisie-arrêt de la loi du 13 juillet 1907. — **354.** Objet de la saisie-arrêt : salaires et produits du travail. — **355.** Conditions de la saisie-arrêt. — **356.** Formes de la saisie-arrêt. — **357.** Effets de la saisie arrêt. — **358.** Conflit entre l'époux saisissant et d'autres créanciers. — **359.** Application de la loi du 7 février 1924 sur l'abandon de famille.

§ 3. — *Devoir d'assistance.*

360. Objet de ce devoir.

§ 4. — *Devoir de cohabitation.*

361. Existence de ce devoir.

362. A. *Etendue et durée du devoir de cohabitation.* — Devoir conjugal. — **363.** Durée du devoir de cohabitation. — **364.** Nullité des séparations amiables. — **365.** Cas où un des époux n'accomplit pas une de ses obligations. — **366.** Justification de la jurisprudence.

367. B. *Sanctions du devoir de cohabitation.* — Enumération. — **368.** Sanction compensatoire : dommages-intérêts. — **369.** Sanctions coercitives : refus de pension à la femme séparée de fait. — **370.** Saisie des revenus de la femme. — **371.** Condamnation à une astreinte. — **372.** Emploi de la force publique. — **373.** Observations sur ces mesures coercitives.

SECTION II. — La puissance maritale.

374. Généralisés. — **375.** Etendue de la puissance maritale.

§ 1. — *Nationalité de la femme mariée.*

376. Effet du mariage sur la nationalité. — **377.** Changement de loi personnelle du mari. — **378.** Réintégration dans la nationalité française. — **379.** Alsace et Lorraine.

	Pages
§ 2. — <i>Choix du domicile conjugal.</i>	302
380. Etendue des droits du mari.	
§ 3. — <i>Contrôle des relations de la femme.</i>	303
381. Etendue de ce contrôle. — 382. Droit du mari de contrôler la correspondance de sa femme; ses limites. — 383. Droit du mari de produire en justice les lettres de sa femme.	
§ 4. — <i>Autorisation pour l'exercice d'une profession</i>	307
384. Principe. — 385. Caractères de l'autorisation maritale. — 386. Remplacement de l'autorisation du mari par une autorisation de justice. — 387. Effet de la séparation de corps. — 388. Effet de la loi du 13 juillet 1907. — 389. Affiliation à un syndicat professionnel. — 390. Commerce en Alsace et Lorraine.	
§ 5. — <i>Direction pécuniaire du ménage et mandat domestique de la femme.</i>	313
391. Principes. — 392. Fondement de la théorie du mandat domestique. — 393. Conditions d'existence du mandat domestique. — 394. Etendue du mandat domestique. — 395. Effets du mandat domestique. — 396. Recours subsidiaire contre le mari. — 397. Recours contre la femme.	
SECTION III. — <i>Conflits de lois.</i>	321
398. Principe de l'application de la loi nationale. — 399. Hypothèse d'époux de nationalité différente. — 400. Application exceptionnelle de la loi territoriale. — 401. Suite. Considérations morales. — 402. Suite. Considérations de crédit public. — 403. Autorité maritale.	
CHAPITRE VII	
INCAPACITÉ DE LA FEMME MARIÉE	
SECTION I. — <i>Principe de l'incapacité.</i>	327
404. Les deux conceptions de l'incapacité de la femme. — 405. L'incapacité de la femme dans le Code civil. — 406. Tendances à la disparition de l'incapacité de la femme. — 407. Conflit de lois : application de la loi nationale.	
SECTION II. — <i>Etendue de l'incapacité.</i>	331
408. Principe général.	

§ 1. — *Actes interdits à la femme.*

331

409. Obligations conventionnelles. — **410.** Aliénations. — **411.** Acquisitions. — **412.** Actions en justice.

§ 2. — *Actes permis à la femme.*

335

413. A. *Actions en justice.* — Défense en matière criminelle. — **414.** Portée de la règle. — **415.** Autres actions en justice permises à la femme.

416. B. *Actes extra-patrimoniaux.* — Actes de puissance paternelle et de tutelle. — **417.** Reconnaissance d'un enfant naturel.

418. C. *Actes de disposition.* — Testament. — **419.** Donations entre époux.

420. D. *Actes conservatoires.* — Principe.

421. E. *Obligations non contractuelles.* — Principe de la capacité délictuelle de la femme mariée. — **422.** Répercussion de la capacité délictuelle de la femme sur ses obligations contractuelles. — **423.** Obligations nées de l'enrichissement sans cause et de la gestion d'affaires.

424. F. *Opérations spéciales.* — Dépôts et retraits aux caisses d'épargne. — **425.** Service des pensions.

SECTION III. — *Extensions exceptionnelles de la capacité des femmes mariées.*

345

426. Généralités.

§ 1. — *Femme commerçante.*

345

427. Observation. — **428.** Femmes bénéficiant de la capacité spéciale des commerçantes. — **429.** Capacité de la femme commerçante.

§ 2. — *Femme exerçant une profession.*

348

430. Généralités. — **431.** Actes permis à la femme bénéficiant de la loi de 1907. — **432.** Actes à titre gratuit. — **433.** Limites de la capacité de la femme. — **434.** Contrôle du mari.

§ 3. — *Femme vivant séparée de son mari.*

352

435. Séparation de corps. — **436.** Femmes transportées. — **437.** Séparation de fait ; position du problème. — **438.** Première solution : extension du mandat domestique. — **439.** Deuxième solution : l'action de « in rem verso ». — **440.** Troisième solution : la responsabilité délictuelle du mari. — **441.** Conclusion.

SECTION IV. — *L'autorisation du mari.*

358

442. Observation.

	Pages
§ 1. — <i>Formes de l'autorisation.</i>	359
443. Absence de formes solennelles.	
444. A. <i>Actes extra-judiciaires.</i> — Les deux modes prévus. —	
445. Nécessité de donner par écrit une autorisation préalable. —	
446. Liberté des formes de l'écrit. — 447. Antériorité de l'écrit. —	
448. Concours du mari dans l'acte. — 449. Le concours du mari dans l'acte peut-il être suppléé par des procédés équivalents ?	
450. B. <i>Actes judiciaires.</i> — Liberté du mode d'autorisation.	
§ 2. — <i>Spécialité de l'autorisation.</i>	365
451. Principe et motifs. — 452. Portée du principe. — 453. Détermination de la nature et de l'objet des actes à accomplir. —	
454. Détermination du nombre des actes à accomplir. — 455. Détermination des conditions des actes à accomplir. — 456. Exceptions au principe de spécialité.	
§ 3. — <i>Effets de l'autorisation.</i>	371
457. Capacité de la femme autorisée. — 458. Portée de l'autorisation. — 459. Cas de révocation de l'autorisation. — 460. Effets de l'autorisation sur le mari.	
§ 4. — <i>Sanction du défaut d'autorisation.</i>	375
461. Principe. — 462. Conditions de la nullité. — 463. Caractère de la nullité. — 464. Personnes pouvant demander la nullité. —	
465. A quel moment peut-on demander la nullité. — 466. Durée de l'action en nullité. — 467. Confirmation de l'acte annulable. — 468. Sanction à l'égard du tiers avec qui l'acte a été passé. — 469. Cas de disparition de l'action en nullité.	
SECTION V. — <i>L'autorisation de justice.</i>	382
§ 1. — <i>Cas d'autorisation.</i>	
470. Énumération. — 471. Refus du mari. — 472. Cas où le consentement est impossible : mari absent ou aliéné. — 473. Cas d'incapacité du mari : minorité, interdiction, conseil judiciaire. —	
474. Condamnation du mari. — 475. Abandon de famille. — 476. Caractère limitatif des textes relatifs à l'autorisation de justice. —	
477. Cas où la justice ne peut autoriser la femme.	
§ 2. — <i>Procédure de l'autorisation de justice.</i>	387
478. Jurisdiction compétente. Actes extra-judiciaires. — 479. Suite. Actes judiciaires. — 480. Procédure en cas de refus du mari. — 481. Procédure au cas d'impossibilité, d'incapacité ou de condamnation du mari. — 482. Cas où la femme est défenderesse. — 483. Femme étrangère.	

§ 3. — *Effets de l'autorisation de justice.* 390

484. Principe. — **485.** Cas de révocation de l'autorisation par le mari.

DEUXIÈME PARTIE

DIVORCE ET SÉPARATION DE CORPS

CHAPITRE PREMIER

NOTIONS GÉNÉRALES 391

486. Définitions.

§ 1. — *Évolution de la législation jusqu'à 1884.* 392

487. L'indissolubilité du mariage sous l'ancien droit. — **488.** Le divorce et la séparation de corps sous la Révolution. — **489.** Œuvre du Code civil. — **490.** Suppression et rétablissement du divorce. — **491.** Le point de vue confessionnel. — **492.** La thèse des partisans du divorce.

§ 2. — *L'évolution contemporaine et le nouveau problème du divorce* 397

493. Tendances législatives à l'élargissement du divorce. — **494.** La question du divorce par consentement mutuel. — **495.** Élargissement du divorce dans la pratique. — **496.** Position nouvelle du problème du divorce. — **497.** Tendances à la restriction ou à la suppression du divorce.

§ 3. — *Législations étrangères et conflits de lois.* 403

498. Législations étrangères. — **499.** Conflits de lois concernant l'aptitude à divorcer. Application de la loi nationale. — **500.** Epoux de nationalité différente.

CHAPITRE II

SECTION I. — Détermination des causes de divorce. 408

501. Le principe du divorce pour causes déterminées. — **502.** Caractères des causes du divorce. — **503.** Causes de divorce écartées par la loi. — **504.** Retour à l'indétermination des causes de divorce. — **505.** Unité des causes de divorce. — **506.** Conflits de lois concernant les causes de divorce.

	Pages
SECTION II. — Des causes péremptoires de divorce.	416
§ 1. — <i>Adultère.</i>	
507. Droit de chacun des époux d'obtenir le divorce pour adultère de l'autre. — 508. Définition de l'adultère. — 509. Constata-tion de l'adultère.	
§ 2. — <i>Condammnation criminelle.</i>	419
510. Condammnation entraînant le divorce. — 511. Effet des autres condammnations. — 512. Conditions du divorce pour condammnation criminelle.	
SECTION III. — Excès, sévices et injures graves.	423
§ 1. — <i>Caractères particuliers de ces causes de divorce.</i>	
513. Caractère non péremptoire. — 514. Caractère de gravité. — 515. Multiplicité des faits. — 516. Caractère personnel des faits invoqués. — 517. Caractère intentionnel des excès, sévices et injures. — 518. Epoque des excès, sévices et injures. — 519. Constata-tion judiciaire des éléments précédents.	
§ 2. — <i>Détermination des excès, sévices et injures.</i>	428
520. Rôle des juges du fait. — 521. Des excès et sévices. — 522. Caractères généraux et formes diverses de l'injure. — 523. Injures par paroles ou lettres et imputations calomnieuses. — 524. Faits inju-rieux : refus de consentir à la célébration religieuse du mariage. — 525. Refus de consommation du mariage. — 526. Faute dans les relations sexuelles. — 527. Manquement au devoir de fidélité. — 528. Refus d'assistance ou de secours. Abandon du domicile conjugal. — 529. Abus par le mari de son autorité. — 530. Conduite infamante. — 531. Dissimulation de faits graves du passé.	
SECTION IV. — Des fins de non-recevoir.	438
532. Définition.	
§ 1. — <i>Prescription.</i>	439
533. Controverse.	
§ 2. — <i>Réconciliation des époux.</i>	440
534. Définition et conditions. — 535. Faits constitutifs de récon-ciliation. — 536. Caractère d'ordre public de la fin de non-recevoir de réconciliation. — 537. Preuve de la réconciliation. — 538. Irré-vocabilité de la réconciliation.	

§ 3. — *Réciprocité des torts.*

446

539. Exclusion de principe de cette fin de non-recevoir. — **540.** Exception concernant les condamnations criminelles. — **541.** Atténuation de la condamnation du défendeur et de la gravité des injures, excès ou sévices. — **542.** Connivence dans l'adultère.

CHAPITRE III

ACTION EN DIVORCE

543. Réglementation de la procédure du divorce par le Code civil. 449

SECTION I. — Exercice de l'action.

§ 1. — *Personnes pouvant exercer l'action.* 450

544. A. Du droit d'agir. — Caractère personnel de l'action en divorce. — **545.** Conséquence du décès d'un des époux. — **546.** Action de chacun des époux contre l'autre.

547. B. Capacité. — La femme. — **548.** Cas où un des époux est mineur. — **549.** Cas où un époux est aliéné. — **550.** Epoux pourvu d'un conseil judiciaire. — **551.** Epoux interdit légal. — **552.** Epoux absent.

§ 2. — *Compétence.*

553. Compétence exclusive des tribunaux civils. — **554.** Détermination du tribunal civil compétent. — **555.** Exception d'incompétence. — **556.** Conflits de lois relatifs à la compétence.

SECTION II. — Procédure de l'action.

§ 1. — *Introduction de l'instance.* 461

557. Motifs de la procédure particulière. — **558.** Objet de la requête. — **559.** Comparution personnelle et observations du président. — **560.** Tentative de conciliation. — **561.** Formes de la tentative de conciliation. — **562.** Pouvoirs du président conciliateur. — **563.** Appel de l'ordonnance. — **564.** Délai donné pour l'assignation.

§ 2. — *Procédure de l'action et jugement.* 467

565. Principe de l'application du droit commun. — **566.** Défaut du défendeur. — **567.** Sursis au prononcé du divorce, son caractère particulier. — **568.** Suite. Conséquences. — **569.** Interdiction à la presse de reproduire les débats. — **570.** Mention à insérer au dispositif du jugement ou de l'arrêt. — **571.** Publicité du jugement.

	Pages
§ 3. — <i>Des preuves.</i>	473
572. Application du droit commun.	
573. A. <i>Preuves admises à titre exceptionnel.</i> — Témoignages des parents, alliés et domestiques. — 574. Production des lettres missives.	
575. B. <i>Preuves interdites.</i> — Aveu. — 576. Serment.	
§ 4. — <i>Voies de recours.</i>	478
577. A. <i>Acquiescement et désistement.</i> — Prohibition de l'acquiescement. — 578. Extension des règles précédentes au désistement.	
579. B. <i>Appel.</i> — Caractère suspensif du délai d'appel.	
580. C. <i>Opposition.</i> — Délais de l'opposition. — 581. Cas de fraude du demandeur en divorce. — 582. Effet suspensif du délai d'opposition.	
583. D. <i>Pourvoi en cassation.</i> — Effet suspensif du pourvoi. — 584. Effet suspensif du délai.	
585. E. <i>Requête civile.</i> — Sa possibilité.	
SECTION III. — <i>Des demandes reconventionnelles.</i>	484
586. Utilité et caractère des demandes reconventionnelles en divorce. — 587. Dans quelles conditions une demande reconventionnelle peut-elle se produire ? — 588. Cas où une des demandes est une action en séparation de corps. — 589. Introduction de la demande. — 590. Effet des demandes reconventionnelles. — 591. Des demandes réciproques.	
SECTION IV. — <i>Mesures provisoires prises pendant l'instance.</i>	
§ 1. — <i>Caractères généraux.</i>	490
592. Objet de ces mesures. — 593. Juridiction compétente pour ordonner ces mesures. — 594. Caractères des mesures ordonnées. — 595. Voies de recours.	
§ 2. — <i>Séparation de résidence.</i>	492
596. Son objet. — 597. Comment est établie la séparation de résidence. — 598. Caractère obligatoire de la résidence désignée. — 599. Résidence du mari. — 600. Conséquences de la séparation de résidence ; remise des effets à la femme. — 601. La séparation de résidence met-elle fin au mandat domestique de la femme ?	
§ 3. — <i>Provision alimentaire.</i>	497
602. Son fondement. — 603. Objet de la provision alimentaire ; la « provision ad litem ». — 604. Conditions de l'attribution d'une provision. — 605. Provision due au mari. — 606. Compétence. —	

607. De quelle manière la provision est-elle allouée ? — **608.** Sûretés. — **609.** Rapport de la provision.

§ 4. — *Garde provisoire des enfants.* 503

610. Attribution provisoire de la garde. — **611.** Sanctions de l'attribution de la garde.

§ 5. — *Mesures conservatoires des biens de la femme.* 505

612. Utilité de ces mesures. — **613.** Apposition de scellés et inventaire. — **614.** Constitution du mari gardien judiciaire. — **615.** Impossibilité de remplacer le mari par un séquestre. — **616.** Nomination exceptionnelle d'un séquestre. — **617.** Suite. Qui peut être nommé séquestre ? — **618.** La saisie-arrêt conservatoire. — **619.** Annulation des actes faits par le mari en fraude des droits de la femme.

CHAPITRE IV

EFFETS DU DIVORCE

SECTION I. — *Date des effets du divorce.* 512

§ 1. — *Rôle de la transcription dans l'efficacité du divorce.*

620. Histoire de la transcription. — **621.** Rétroactivité partielle du divorce. Effets pécuniaires. — **622.** Inconvénients du système de la loi de 1886 : réforme de 1919. — **623.** Réserve en faveur des tiers maintenue par la loi de 1919. — **624.** Interprétation de la loi de 1919. — **625.** Point de départ du droit de se remarier.

§ 2. — *Forme de la transcription.* 521

626. En quoi consiste la formalité. — **627.** Procédure et délai. — **628.** Conflit de lois sur la transcription.

SECTION II. — *Effets de la rupture du mariage.* 524

629. Absence de rétroactivité. — **630.** Suppression des droits et des devoirs des époux. — **631.** Effets sur l'alliance. — **632.** Droit de se remarier. — **633.** Conflit de lois sur les effets du divorce. — **634.** Effet en France du jugement du divorce régulièrement prononcé à l'étranger.

SECTION III. — *Sanctions résultant du divorce.* 528

635. Généralités.

P. et R. *Traité.*

	Pages
§ 1. — <i>Pension alimentaire après divorce.</i>	530
636. Conditions de l'obtention d'une pension alimentaire. — 637. Caractère juridique de la pension alimentaire après divorce. — 638. Règles de la fixation et de paiement de la pension. — 639. Forme et délai de la demande. — 640. Révision de la pension. — 641. Sort de la pension alimentaire au cas de second mariage. — 642. Caractères particuliers de la pension : cessibilité, transmissibilité. — 643. Dommages-intérêts complémentaires.	
§ 2. — <i>Perte des avantages matrimoniaux.</i>	539
644. Fondement de cette déchéance. — 645. Application aux libéralités proprement dites. — 646. Application aux avantages matrimoniaux. — 647. Effet relatif de la déchéance. — 648. Comment la déchéance se produit. — 649. Comparaison avec la révocation pour cause d'ingratitude.	
§ 3. — <i>Amoindrissement de la puissance paternelle.</i>	545
650. Objet des dispositions légales. — 651. Perte du droit de jouissance légale. — 652. Attribution de la garde et de l'administration légale. — 653. Autres attributs de la puissance paternelle. — 654. Droit de surveillance et droit de visite. — 655. Demande et révocation des mesures relatives aux enfants. — 656. Combinaison avec la déchéance de la puissance paternelle. — 657. Contribution aux frais d'entretien et d'éducation.	
CHAPITRE V	
LA SÉPARATION DE CORPS	
SECTION I. — <i>Règles générales.</i>	555
658. Évolution des tendances de la législation en matière de séparation de corps. — 659. Application à la séparation de corps des textes du divorce. — 660. Identité des causes de divorce et de séparation de corps. — 661. Du choix entre la séparation et le divorce. — 662. Conflit de lois.	
SECTION II. — <i>L'action en séparation de corps.</i>	560
663. Caractère judiciaire de la séparation de corps. — 664. Personnes ayant le droit de demander la séparation. — 665. Capacité. — 666. Compétence. — 667. Introduction de l'instance : forme de la requête. — 668. Particularités de la procédure : absence de sursis. — 669. Suite. Formes de l'enquête. — 670. Jugement, publicité, absence de transcription. — 671. Voies de recours. — 672. Acquiescement.	

SECTION III. — Effets de la séparation de corps.

567

673. Moment auquel les effets se produisent. — **674.** Notion générale des effets de la séparation de corps.

§ 1. — *Modifications aux devoirs réciproques des époux.* 568

675. Suppression du devoir de cohabitation. — **676.** Transformation du devoir d'assistance. — **677.** Maintien du devoir de fidélité. — **678.** Maintien du devoir de secours.

§ 2. — *Disparition de l'autorité maritale et de l'incapacité de la femme.* 573

679. Conséquences de la séparation de domicile. — **680.** Séparation de biens consécutive à la séparation de corps. — **681.** Nom de la femme séparée de corps. — **682.** Capacité de la femme : réforme de 1893. — **683.** Questions relatives à l'hypothèque légale.

§ 3. — *Sanctions et déchéances résultant de la séparation de corps.* 576

684. Extension des déchéances du divorce. — **685.** Puissance paternelle. — **686.** Avantages matrimoniaux. — **687.** Déchéances spéciales à la séparation de corps ; leur raison d'être.

SECTION IV. — Cessation de la séparation par la réconciliation.

§ 1. — *Forme de la réconciliation.* 579

688. Nature consensuelle de la réconciliation. — **689.** Publicité de la réconciliation. — **690.** Conflits relatifs à la réconciliation.

§ 2. — *Effets de la réconciliation.* 582

691. Effets relatifs à la personne des époux. — **692.** Sort des déchéances. — **693.** Maintien de la séparation de biens. — **694.** Possibilité de rétablir le régime antérieur. — **695.** Capacité de la femme après réconciliation.

SECTION V. — Conversion de la séparation de corps en divorce.

§ 1. — *Considérations générales.* 585

696. Fondement. — **697.** Qui peut demander la conversion. — **698.** Caractère obligatoire de la conversion. — **699.** Conflit de lois sur la conversion.

§ 2. — *Conditions et formes de la conversion.* 588

700. Délai de trois ans. — **701.** Compétence. — **702.** Procédure. — **703.** Voies de recours.

§ 3. — *Effets de la conversion.*

704. Effet principal. — **705.** Transcription. — **706.** Dépens. — **707.** Sort de la pension alimentaire. — **708.** Autres effets de la conversion

TROISIÈME PARTIE

LA FILIATION

CHAPITRE PREMIER

PRINCIPES GÉNÉRAUX

§ 1. — *Définition et distinction des types de filiation.* 397

709. Définition et différents types de filiation. — **710.** Moment auquel est fixé la qualité de la filiation. — **711.** Questions juridiques se rattachant à la filiation.

§ 2. — *Observations générales sur les preuves de la filiation.* 600

712. Difficulté inégale des preuves de la maternité et de la paternité. — **713.** Antériorité de la preuve de la maternité. — **714.** Dualité des preuves de la maternité. — **715.** Difficultés particulières des preuves de la filiation naturelle. — **716.** Interdiction des preuves de la filiation adultérine ou incestueuse.

§ 3. — *Effets juridiques de la filiation.* 604

717. Condition des enfants légitimes. — **718.** Condition inférieure de l'enfant naturel simple. — **719.** Nationalité des enfants naturels. — **720.** Condition de l'enfant naturel non reconnu. — **721.** Évolution historique de la condition des enfants naturels. — **722.** Motifs de l'infériorité de condition des enfants naturels. — **723.** Législations étrangères. — **724.** Condition de l'enfant adultérin ou incestueux. — **725.** Alsace et Lorraine.

§ 4. — *Principes de solution des conflits de lois relatifs à la filiation.* 613

726. Application du statut personnel. — **727.** Application exceptionnelle de la loi locale. — **728.** Cas de différence de nationalité entre les intéressés. — **729.** Observation.

CHAPITRE II

ÉLÉMENTS DE LA LÉGITIMITÉ

§ 1. — *Détermination de la légitimité.* 616

730. Les sources de la légitimité. — **731.** Éléments de la légitimité d'origine. — **732.** Présomption posée par le Code civil. — **733.**

Exception en faveur de l'enfant né plus de 300 jours après la dissolution du mariage. — **734**. Mode de calcul de la présomption légale.

Pages

§ 2. — *Actions relatives à la légitimité.*

621

735. A. *Preuve de la légitimité.* — Comment l'enfant fait la preuve de sa légitimité. — **736**. Cas d'absence du mari de la mère.

737. B. *Action en contestation de légitimité.* — Distinction de la question de légitimité et de la question de paternité. — **738**. Personnes admises à contester la légitimité. — **739**. Règles générales concernant l'action : application du droit commun.

CHAPITRE III

PREUVES DE LA MATERNITÉ LÉGITIME

SECTION I. — Preuves indépendantes de toute action judiciaire.

§ 1. — *Acte de naissance.*

626

740. Rôle normal de l'acte de naissance. — **741**. Conditions que l'acte de naissance doit remplir. — **742**. Rôle de l'acte de naissance en cas de contestation.

§ 2. — *Possession d'état.*

628

743. Éléments de la possession d'état. — **744**. Qualité de la possession d'état. — **745**. À l'égard de qui la possession d'état est-elle requise ? — **746**. Premier rôle de la possession d'état : suppléance à l'acte de naissance. — **747**. Étendue de la preuve attachée à la possession d'état. — **748**. Dans quel cas la possession d'état peut-elle suppléer l'acte de naissance ? — **749**. Deuxième rôle de la possession d'état : complément de l'acte de naissance. — **750**. Portée de l'article 322. — **751**. Hypothèse inverse : contradiction de l'acte de naissance et de la possession d'état.

SECTION II. — Des actions relatives à la maternité légitime.

634

752. Cas où peut être intentée une action relative à la maternité légitime. — **753**. Dénomination des actions relatives à la maternité légitime.

§ 1. — *Compétence.*

636

754. Principe de la compétence exclusive des tribunaux civils. — **755**. Fondement de la compétence spéciale de l'article 326. — **756**. La question préjudicielle de suppression d'état. — **757**. Portée des articles 326 et 327.

	Pages
§ 2. — <i>Modes de preuve.</i>	640
758. Cas où les preuves sont libres. — 759. Conditions d'admissibilité de la preuve testimoniale. — 760. Du commencement de preuve par écrit. — 761. Du commencement de preuve par indices. — 762. Liberté des preuves contraires.	
§ 3. — <i>Indisponibilité des actions relatives à la maternité.</i>	645
763. Application des règles des actions d'état.	
§ 4. — <i>Qui peut agir en réclamation ou en contestation d'état ?</i>	645
764. Caractère personnel de l'action en réclamation d'état. — 765. Cas exceptionnel de transmission de l'action aux héritiers. — 766. Caractères de l'action après sa transmission. — 767. Liberté d'agir en contestation d'état.	

CHAPITRE IV

PREUVES DE LA PATERNITÉ LÉGITIME

SECTION 1. — Attribution légale de la paternité au mari.	649
§ 1. — <i>La règle « Pater is est » et son fondement.</i>	
769. La règle de l'article 312. — 770. Fondement de cette règle.	
§ 2. — <i>Enfants qui peuvent invoquer la présomption de paternité.</i>	651
771. Enfants conçus hors mariage qui en bénéficient. — 772. Enfants conçus pendant le mariage qui ne bénéficient pas de la règle. — 773. Enfants conçus pendant l'absence du mari.	
§ 3. — <i>Conditions d'application de la règle « Pater is est ».</i>	653
774. Preuve préalable de la maternité. — 775. Maintien de la règle au cas de nullité du mariage.	
§ 4. — <i>Conflits de paternités.</i>	654
776. Premier cas : Second mariage prématuré de la mère. — 777. Second cas : Bigamie de la mère. — 778. Troisième cas : Reconnaissance et légitimation d'un enfant né moins de 300 jours après la dissolution du mariage. — 779. Quatrième cas : Conflit entre la légitimité et la légitimation résultant du mariage de la mère enceinte.	

SECTION II. — Le désaveu de paternité.

658

§ 1. — *Notions générales.*

780. Définition. — **781.** Conséquences du désaveu. — **782.** Fondement du désaveu. — **783.** Nécessité d'une action en justice. — **784.** Effet absolu du jugement de désaveu.

§ 2. — *Qui peut agir en désaveu ?*

661

785. Attribution exclusive de l'action au mari. — **786.** Première exception : désaveu exercé par le représentant du mari interdit. — **787.** Seconde exception : désaveu exercé par les héritiers du mari. — **788.** Exclusion de toute autre exception : cas d'absence.

§ 3. — *Règles spéciales de procédure.*

664

789. A. Désaveu demandé par le mari. — Représentation de l'enfant. — **790.** Cas où l'enfant est décédé. — **791.** Compétence. — **792.** Délai d'exercice de l'action. — **793.** Point de départ du délai. — **794.** Autres cas de prorogation du point de départ du délai. — **795.** Caractère strict du délai.

796. B. Action exercée par les héritiers. — Application des règles précédentes. — **797.** Règles spéciales concernant le délai.

§ 4. — *Conditions de fond du désaveu.*

670

798. Différenciation des conditions de fond suivant les cas.

799. 1^o Impossibilité de cohabitation. — Preuve exigée. — **800.** De l'éloignement. — **801.** Impuissance accidentelle.

802. 2^o Recel de la naissance. — Hypothèse prévue. — **803.** Preuve du recel. — **804.** Preuve de la non-paternité. — **805.** Preuve distincte de l'adultère.

806. 3^o Naissance de l'enfant dans les 179 premiers jours du mariage. — Désaveu par simple déclaration. — **807.** Fins de non-recevoir.

808. 4^o Conception de l'enfant pendant une séparation légale des époux. — Historique. — **809.** Forme du désaveu. — **810.** Fin de non-recevoir. — **811.** Cas d'instance en séparation de corps ou en divorce. — **812.** Fin de la période de séparation légale.

§ 5. — *Désaveu de l'article 325.*

682

813. Hypothèse prévue par l'article 325. — **814.** Différences avec le désaveu de droit commun. — **815.** Exercice préventif de l'action. — **816.** Critique de la jurisprudence.

CHAPITRE V

RECONNAISSANCE DES ENFANTS NATURELS

SECTION I. — Rôle de la reconnaissance dans l'établissement de la filiation naturelle.	687
<p>817. La conception du Code civil sur la preuve de la filiation naturelle. — 818. Évolution postérieure au Code civil. — 819. Insuffisance de l'acte de naissance pour établir la maternité naturelle. — 820. Utilité persistante de l'acte de naissance pour la preuve de la filiation. — 821. Impossibilité de la preuve par la possession d'état. — 822. Rôle restreint de la possession d'état. — 823. La reconnaissance, preuve normale de la filiation naturelle. — 824. La reconnaissance-confession et la reconnaissance-admission.</p>	
SECTION II. — Conditions de validité de la reconnaissance.	
§ 1. — <i>Enfants qui peuvent être reconnus.</i>	696
<p>825. Reconnaissance avant la naissance. — 826. Reconnaissance d'un enfant décédé. — 827. Reconnaissance d'un enfant déjà reconnu. — 828. Prohibition de la reconnaissance des enfants adultérins ou incestueux; renvoi. — 829. Différence d'âge.</p>	
§ 2. — <i>Qui peut reconnaître un enfant naturel?</i>	700
<p>830. Capacité. — 831. Caractère personnel de la reconnaissance. — 832. Reconnaissance par mandataire. — 833. Exception au principe de la reconnaissance personnelle par la mère (art. 336).</p>	
§ 3. — <i>Formes de la reconnaissance.</i>	703
<p>834. Le principe d'authenticité. — 835. Reconnaissance devant l'officier de l'état civil. — 836. Reconnaissance devant le notaire. — 837. Reconnaissance faite en justice. — 838. Liberté du choix de l'acte et de la formule. — 839. Inscription de l'acte et mention en marge de l'acte de naissance. — 840. Non intervention de l'enfant à la reconnaissance.</p>	
SECTION III. — Annulation et contestation d'une reconnaissance.	710
<p>841. Des divers cas dans lesquels une reconnaissance est inefficace.</p>	
§ 1. — <i>Nullité de la reconnaissance en tant qu'acte.</i>	710
<p>842. Nullité absolue de la reconnaissance d'un enfant adultérin ou incestueux; renvoi. — 843. Annulation d'une reconnaissance pour vice du consentement. — 844. Nullité pour inobservation des conditions de forme.</p>	

§ 2. — <i>Contestation et nullité d'une reconnaissance inexacte.</i>	712
845. Personnes admises à contester la reconnaissance. — 846. Caractères particuliers de l'action en contestation de reconnaissance, — 847. Conséquences de l'annulation.	
SECTION IV. — <i>Conséquences d'une reconnaissance valable.</i>	717
848. Application des effets de la filiation naturelle. — 849. Caractère irrévocable de la reconnaissance. — 850. Révocabilité des reconnaissances testamentaires. — 851. Caractère déclaratif de la reconnaissance. — 852. Portée absolue de la reconnaissance. — 853. Preuve de l'identité de l'enfant.	
SECTION V. — <i>Réduction des droits de l'enfant naturel reconnu pendant le mariage.</i>	721
854. Disposition exceptionnelle de l'article 337. — 855. Appréciation critique.	
§ 1. — <i>Portée de l'article 337.</i>	723
856. Inefficacité relative de la reconnaissance.	
857. A. <i>Droits perdus par l'enfant.</i> — Droit de succession. — 858. Droit de faire réduire les libéralités.	
859. B. <i>Droits conservés par l'enfant.</i> — Droits extra-patrimoniaux. — 860. Droit aux aliments. — 861. Capacité de l'enfant de recueillir des libéralités.	
§ 2. — <i>Limites d'application de l'article 337.</i>	727
862. Personnes qui peuvent se prévaloir de l'article 337. — 863. Reconnaissance antérieure au mariage. — 864. Reconnaissance postérieure au mariage. — 865. Cas où la reconnaissance faite pendant le mariage est efficace. — 866. Cas où la filiation est établie par une recherche en justice.	
SECTION VI. — <i>Conflits de lois.</i>	732
867. Application du statut personnel. — 868. Domaine de la loi locale. — 869. Cas où l'enfant et l'auteur de la reconnaissance sont de nationalité différente.	

CHAPITRE VI

RECHERCHE DE LA MATERNITÉ NATURELLE

SECTION I. — <i>Attribution de l'action.</i>	735
--	-----

870. Principe de l'attribution exclusive de l'action à l'enfant. — **871.** Impossibilité pour les tiers d'exercer l'action contre l'enfant.

— **872.** Impossibilité pour les tiers d'agir pour faire établir leurs droits héréditaires. — **873.** Intransmissibilité de l'action aux héritiers de l'enfant. — **874.** Le ministère public peut-il exercer l'action? Pages

SECTION II. — Preuves exigées par la loi. 738

875. Restriction des preuves par le code civil. — **876.** Modes de preuve de l'accouchement. — **877.** Preuve de l'identité : nécessité d'un commencement de preuve par écrit. — **878.** Nature du commencement de preuve par écrit. — **879.** Applications. — **880.** Complément du commencement de preuve par écrit.

SECTION III. — Règles particulières de l'action. 744

881. Compétence des tribunaux civils. — **882.** Indisponibilité et imprescriptibilité de l'action. — **883.** Autorité relative du jugement. — **884.** Conflits de lois.

CHAPITRE VII

RECHERCHE DE LA PATERNITÉ NATURELLE

SECTION I. — Principe de la recherche de la paternité. 747

885. Prohibition de la recherche par le Code civil. — **886.** Critique de la prohibition. — **887.** Tempéraments à la prohibition résultant de la jurisprudence. — **888.** Caractères généraux de la loi du 16 novembre 1912. — **889.** Caractère facultatif de la déclaration de paternité. — **890.** Caractère limitatif des cas de déclaration judiciaire de paternité. — **891.** Application de la loi de 1912 aux enfants nés antérieurement.

SECTION II. — Cas où la recherche de paternité est autorisée.

§ 1. — *Enlèvement ou viol.* 755

892. Hypothèses prévues. — **893.** Inutilité d'une condamnation pénale. — **894.** Coïncidence de l'enlèvement ou du viol avec l'époque de la conception.

§ 2. — *Séduction.* 757

895. Définition de la séduction autorisant la recherche de la paternité. — **896.** Faits à considérer comme manœuvres dolosives. — **897.** Caractère déterminant des faits de séduction. — **898.** Époque de la séduction. — **899.** Nécessité d'un commencement de preuve par écrit. — **900.** Tempéraments à cette règle.

§ 3. — *Aveu écrit non équivoque.* 762

901. Objet de l'aveu. — **902.** Caractères de l'aveu de paternité.

§ 4. — *Concubinage notoire.*

764

903. Importance et justification de ce cas. — **904.** Définition du concubinage. — **905.** Notoriété du concubinage. — **906.** Époque et durée du concubinage.

§ 5. — *Entretien et éducation de l'enfant.*

770

907. Motifs de ce cinquième cas. — **908.** Conditions requises pour la déclaration judiciaire de paternité.

SECTION III. — *Des fins de non-recevoir opposables à l'action.*

772

909. Utilité de ces fins de non-recevoir. — **910.** Première fin de non-recevoir : inconduite notoire de la mère. — **911.** Deuxième fin de non-recevoir : commerce avec un autre individu. — **912.** Troisième fin de non-recevoir : impossibilité physique d'engendrer. — **913.** Autres fins de non-recevoir. — **914.** A quel moment une fin de non-recevoir peut-elle être opposée ? — **915.** Charge de la preuve.

SECTION IV. — *Exercice de l'action.*§ 1. — *Qui peut agir ?*

778

916. Principe de l'attribution exclusive à l'enfant. — **917.** Représentation de l'enfant mineur par sa mère. — **918.** Cas où l'enfant est un mineur émancipé. — **919.** Cas où l'enfant est un majeur interdit.

§ 2. — *Contre qui l'action peut-elle être exercée ?*

781

920. Exercice de l'action contre le père. — **921.** Exercice de l'action contre les héritiers. — **922.** Intervention des intéressés à l'action.

§ 3. — *Compétence.*

782

923. Application du droit commun. — **924.** Compétence exclusive des tribunaux civils.

§ 4. — *Délais de l'action.*

783

925. But du législateur en instituant des délais. — **926.** Délai d'action de la mère. — **927.** Délai donné à l'enfant. — **928.** Exercice de l'action avant la naissance. — **929.** Caractère de déchéance des délais.

§ 5. — *Procédure et jugement.*

787

930. Interdiction de reproduire les débats. — **931.** Sanctions pénales possibles au cas de rejet de la demande. — **932.** Autorité du jugement. — **933.** Combinaison avec la jurisprudence ancienne.

	Pages
SECTION V. — <i>Conflits de lois.</i>	791
934. Cas où le statut personnel des parties autorise la recherche de paternité. — 935. Cas où le statut personnel des parties interdit la recherche de la paternité. — 936. Nationalité différente de l'enfant et du père prétendu.	
CHAPITRE VIII	
LÉGITIMATION DES ENFANTS NATURELS SIMPLES	794
937. Définition et rôle de la légitimation. — 938. Extension moderne de la légitimation. — 939. Diverses formes de la légitimation.	
SECTION I. — <i>Conditions de la légitimation de droit commun.</i>	796
940. Première condition : célébration d'un mariage. — 941. Seconde condition : filiation naturelle établie vis-à-vis de chacun des parents. — 942. Cas où l'enfant a été l'objet de reconnaissances multiples. — 943. Date de l'établissement de la filiation naturelle. — 944. Forme de la légitimation par reconnaissance concomitante au mariage. — 945. Absence d'autres conditions. — 946. Légitimation d'un enfant décédé. — 947. Mention en marge de l'acte de naissance.	
SECTION II. — <i>Formes exceptionnelles de légitimation.</i>	
§ 1. — <i>Légitimation post nuptias.</i>	801
948. Motifs de la réforme de 1913. — 949. Première condition supplémentaire : possession d'état d'enfant commun. — 950. Seconde condition supplémentaire : nécessité d'une décision judiciaire. — 951. Compétence et procédure. — 952. Absence de délai.	
§ 2. — <i>Légitimation des enfants des mobilisés morts à la guerre.</i>	804
953. Loi du 7 avril 1917, son objet et ses conditions. — 954. Limites d'application de la loi du 7 avril 1917	
SECTION III. — <i>Effets de la légitimation.</i>	805
955. Principe de l'assimilation de l'enfant légitimé à l'enfant légitime. — 956. Point de départ des effets de la légitimation. — 957. Non-application de l'article 337. — 958. Reconnaissance postérieure à la légitimation. — 959. Contestation de la légitimation. — 960. Cas de mariage putatif : renvoi.	

SECTION IV. — Conflit de lois.

810

961. Cas où la légitimation est possible. — **962.** Conditions de la légitimation. — **963.** Effets de la légitimation.

CHAPITRE IX

FILIIATION ADULTÉRINE ET INCESTUEUSE

SECTION I. — Preuves de la filiation adultérine et incestueuse. 814

§ 1. — *Prohibition de la reconnaissance.*

964. Le principe. — **965.** Alsace et Lorraine. — **966.** Détermination de la filiation adultérine et de la filiation incestueuse. — **967.** Interdiction de dresser l'acte de reconnaissance. — **968.** Nullité de la reconnaissance. — **969.** Application de la nullité aux reconnaissances d'enfants adultérins. — **970.** Application de la nullité aux reconnaissances d'enfants incestueux.

§ 2. — *Prohibition de la recherche en justice.* 820

971. Extension de la règle posée par l'article 335. — **972.** Application pratique de la prohibition.

§ 3. — *Cas exceptionnels où la filiation adultérine ou incestueuse est établie.* 822

973. Contradiction apparente du Code. — **974.** Cas où la filiation adultérine ou incestueuse est établie.

§ 4. — *Palliatifs à la prohibition de la reconnaissance et de la recherche en justice.* 824

975. Tendance de la jurisprudence. — **976.** Indemnisation par le père adultérin. — **977.** Engagement du père de pourvoir aux besoins de l'enfant.

SECTION II. — *Légitimation des enfants incestueux ou adultérins.* 826

978. Ancienne prohibition du Code civil.

§ 1. — *Droit de légitimer les enfants incestueux.* 826

979. Position de la question. — **980.** Jurisprudence.

§ 2. — *Evolution législative relative aux enfants adultérins.* 827

981. Motifs de la prohibition de la légitimation par le Code civil.

— 982. Tendence contraire à la prohibition. — 983. Conception transactionnelle de la loi du 7 novembre 1907. — 984. Loi du 30 décembre 1913.

§ 3. — *Cas de légitimation des enfants adultérins.* 831

985. Caractère limitatif de l'énumération.

986. A. *Premier cas.* — Enfants désavoués par le mari ou ses héritiers. — 987. Situation des enfants non désavoués.

988. B. *Deuxième cas.* — Enfant conçu pendant une période de séparation légale. — 989. Point de départ de la période pendant laquelle naissent des enfants qui peuvent être légitimés. — 990. Limites de la période. — 991. Exclusion de la règle « Pater is est ». — 992. Effet de la possession d'état d'enfant légitime.

993. C. *Troisième cas.* — Enfants adultérins par leur père. — 994. Condition de la légitimation des enfants adultérins par leur père. — 995. Cas où l'enfant est adultérin de père et de mère.

§ 4. — *Forme de la légitimation des enfants adultérins.* 841

996. Nécessité d'une reconnaissance. — 997. Prohibition des reconnaissances antérieures au mariage. — 998. Possibilité de légitimer l'enfant adultérin « post nuptias ». — 999. Preuves à fournir. — 1000. Effet de la légitimation : renvoi. — 1001. Disposition transitoire.

§ 5. — *Conflits de lois.* 845

1002. Caractère d'ordre public des dispositions restrictives des droits des enfants adultérins ou incestueux.

CHAPITRE X

ADOPTION

SECTION I. — *Notions générales et historiques.* 847

§ 1. — *Evolution de la législation de l'adoption.*

1003. L'adoption dans le Code civil. — 1004. Formes secondaires d'adoption admises par le Code civil. — 1005. Insuffisance des dispositions du Code civil et réforme de l'adoption. — 1006. Caractères généraux de la réforme de 1923. — 1007. Appréciation de la loi du 19 juin 1923.

§ 2. — *Notion générale de l'adoption.* 852

1008. Nature de l'adoption. — 1009. Distinction de l'adoption et de la légitimation. — 1010. Adoption des pupilles de la nation.

SECTION II. — Entre quelles personnes l'adoption est-elle possible ? 834

1011. Droit d'adopter et d'être adopté. — **1012.** Capacité requise pour adopter et pour être adopté. — **1013.** Liens qui peuvent unir l'adoptant et l'adopté. — **1014.** Adoption des enfants naturels et des enfants adultérins ou incestueux. — **1015.** Prohibition d'adoptions multiples d'un même individu.

SECTION III. — Conditions de l'adoption.

§ 1. — Conditions générales à toute adoption.

1016. Age de l'adoptant. — **1017.** Condition d'absence d'enfants légitimes. — **1018.** Différence d'âge. — **1019.** Des justes motifs d'adoption. — **1020.** Inutilité de l'autorisation des parents de l'adopté majeur. — **1021.** Consentement des conjoints des deux parties.

§ 2. — Conditions spéciales à l'adoption des mineurs. 863

1022. Consentement du mineur. — **1023.** Autorisation des père et mère. — **1024.** Autorisation du conseil de famille. — **1025.** Cas où le mineur est pupille de l'assistance publique.

§ 3. — Moment où les conditions de l'adoption doivent être remplies. 866

1026. Position de la question et doctrine ancienne. — **1027.** Solution proposée.

SECTION IV. — Formes de l'adoption. 868

§ 1. — L'acte d'adoption.

1028. Formes de l'acte. — **1029.** Personnes concourant à l'acte. — **1030.** Effet de l'acte d'adoption.

§ 2. — L'homologation. 871

1031. Introduction de la procédure. — **1032.** Caractères particuliers de la procédure. — **1033.** Cas de décès au cours d'instance. — **1034.** Jugement d'adoption. — **1035.** Publicité de la décision. — **1036.** Transcription. — **1037.** Voies de recours. — **1038.** Autorité de la décision rendue.

SECTION V. — Effets de l'adoption. 877

1039. Maintien de l'adopté dans sa famille. — **1040.** A quelles personnes s'étendent les effets de l'adoption. — **1041.** Nationalité. —

JUAN REYNOLDO MORA
DONACION

	Pages
1042. Nom de l'adopté. — 1043. Puissance paternelle. — 1044. Droit de succession. — 1045. Point de départ des effets de l'adoption.	
SECTION VI. — Fin de l'adoption.	883
1046. Comment l'adoption peut prendre fin.	
§ 1. — <i>Annulation de l'adoption.</i>	884
1047. Cas d'annulation de l'adoption. — 1048. Caractères de la nullité.	
§ 2. — <i>Révocation de l'adoption.</i>	885
1049. Causes de révocation. — 1050. Qui peut demander la révocation? — 1051. Compétence, procédure et jugement. — 1052. Effets de la révocation. — 1053. Dommages-intérêts. — 1054. Déchéance de la puissance paternelle.	
SECTION VIII. — L'adoption en droit international privé.	891
1055. Droit des étrangers d'adopter ou d'être adoptés. — 1056. Conditions de l'adoption. — 1057. Effets de l'adoption.	
